

« On ne choisit pas d'avoir un enfant aux Etats-Unis »

FAMILLES Didier et Eric ont deux enfants. Nés d'une mère porteuse américaine

► La gestation pour autrui (GPA) est à nouveau au centre de l'actualité.

► L'association « Men Having Babies » organise ce week-end à Bruxelles la 2^e édition de son « salon d'information ».

► La députée Groen, Petra De Sutter, cheffe du service de médecine reproductive à Gand, a présenté son rapport sur le sujet au Conseil de l'Europe.

TÉMOIGNAGE

Cet été, Didier et Eric, ainsi que leurs enfants Boris et Charlotte, ont passé des vacances « en famille » aux Etats-Unis. Ils ont rendu visite à Mélissa et son mari, ainsi qu'à leurs six enfants. Mélissa n'est pas une sœur, une tante ni une cousine, mais elle fait bien partie de la famille proche, très proche. Elle a en effet porté Boris et Charlotte et leur a donné naissance.

Eric et Didier étaient en couple depuis quinze ans quand l'envie de fonder une famille s'est manifestée. « L'adoption apparaissait comme le choix le plus évident, raconte Didier. Mais on s'est vite rendu compte qu'en tant que couple gay, nous étions les derniers sur la liste. Et de plus en plus de pays refusent que leurs enfants soient adoptés par des homosexuels... » Peu à peu, l'idée de la GPA fait son chemin. A l'époque, aucun centre de procréation médicalement assistée en Belgique n'autorise la gestation pour autrui (GPA) pour les couples d'hommes. La question d'une GPA en Belgique ne se pose donc pas. Direction les Etats-Unis, d'où est originaire Eric, et où le couple a déjà vécu plusieurs années.

Pas de « catalogue » dans l'agence – commerciale donc – choisie par le couple. Rapidement, Eric et Didier sont

mis en contact avec une certaine Mélissa, mère de famille de deux enfants à l'époque, mariée, classe moyenne, plutôt catholique... « *Mélissa a décidé de s'inscrire comme mère porteuse en l'honneur de son parrain, homosexuel qui, sur son lit de mort, lui a confié qu'il n'avait qu'un seul regret : ne pas avoir eu d'enfant.* »

« De plus en plus de pays refusent que leurs enfants soient adoptés par des homosexuels... »

Didier, papa de Charlotte et Boris

L'agence prend en charge tout ce qui concerne les paiements, le « contrat » avec la mère porteuse. Pour Didier, c'est plutôt positif : le couple n'a jamais dû parler d'argent avec Mélissa. Reste que, pour les deux pères, la question de la rémunération est presque une insulte à Mélissa... « *Nous vivons dans une société où l'on remercie les gens avec de l'argent, explique Didier, fataliste. En ce sens, verser une compensation à Mélissa nous semble la moindre des choses ! C'est d'ailleurs une dette morale impayable.* »

Les frais liés à la grossesse sont pris en charge par le couple de parents d'intention. Mélissa a par ailleurs perçu une compensation de 25.000 dollars : « *C'est nettement moins qu'un salaire auquel elle pourrait prétendre. Il est évident que la compensation ne doit en aucun cas représenter un salaire de substitution. La motivation première ne peut pas être financière.* » En tout, Didier et Eric ont payé 100.000 euros par enfant. L'agence empoche une partie de la somme, mais les frais médicaux, surtout, sont exorbitants aux Etats-Unis.

Le jour de l'accouchement, il y avait du monde dans la salle d'op. Mélissa tenait la main de son mari, tandis qu'Eric et Didier assistaient aussi à ce grand moment. Les équipes sont rodées : c'est à eux qu'on propose de couper le cordon, à eux qu'est

confié l'enfant pour son premier « peau à peau ». De la même façon, « *Mélissa ne s'est jamais levée pour allaiter nos enfants* », insiste Didier. La mère porteuse

tirait son lait et Didier et Eric s'occupaient de leurs enfants. Les couples sont si proches qu'à la sortie de l'hôpital, tous passent quelques jours (pour Boris) ou deux mois (pour Charlotte) chez Mélissa et son mari. La plupart des familles passent trois semaines aux Etats-Unis.

A leur retour commence alors un autre parcours du combattant : aller déclarer son enfant à la commune. Il s'agit de passer par une procédure d'adoption intra-familiale, un seul des deux parents étant indiqué sur l'acte de naissance.

Autant de couacs et d'embûches qui poussent Didier à militer pour une législation en Belgique. En tant que président de l'ASBL Homoparentalités, il plaide pour une ouverture dans tous les centres de procréation médicalement assistée aux couples homosexuels. Selon lui, le modèle idéal serait de conserver des sortes « d'agences », mais sous forme d'ASBL. A l'instar des services d'adoption agréés. Car tout couple n'a pas forcément dans son entourage une proche volontaire pour être mère porteuse. Ainsi, la GPA ne devrait pas coûter autant que ce que demandent les agences américaines (et les pays moins régulés et moins chers – Ukraine, Cambodge, Thaïlande, etc. – posent d'autres questions...) « *Je voudrais ne pas avoir à recommander de partir aux Etats-Unis, conclut Didier. Mais le fait est qu'on n'avancera pas sur un cadre en Belgique sous cette législation. Et ils font quoi, les couples gays qui veulent des enfants ? Personne ne choisit d'aller à l'autre bout du monde pour avoir un enfant !* »

Si Charlotte est encore un peu jeune, Boris, huit ans, a bien compris la situation. Quand ses petits camarades s'étonnent qu'il n'ait pas de maman, il leur répond qu'il en a une... aux Etats-Unis. Il n'appelle pas Mélissa « *maman* », mais la désigne comme sa « *maman porteuse* » quand on lui pose la question. Ses « *parents* » – et c'est une évidence pour lui – ne sont autres que Didier et Eric. Papa et daddy. ■

ÉLODIE BLOGIE

CONTEXTE

Un salon commercial

La semaine est chargée pour la GPA. Tout d'abord, la députée Groen, Petra De Sutter, cheffe du département de médecine reproductive à l'hôpital de Gand, a présenté ce mercredi un rapport au Conseil de l'Europe (lire ci-contre). Parallèlement, Bruxelles accueillera ce week-end la seconde édition de la « conférence » organisée par l'association américaine non lucrative Men Having Babies. Il s'agit en réalité d'une sorte de « salon » d'information destiné aux couples gays désireux de fonder une famille. Plusieurs agences, bien commerciales, elles, y tiendront un stand. Comme l'an dernier, ce que certains nomment une « foire aux mères porteuses » fait polémique. Michel Ghins, philosophe à l'UCL et président de l'association « Action pour la famille », a ainsi appelé à l'interdiction pure et simple de la GPA. Les arguments sont les suivants : la GPA est une atteinte à la dignité de la femme (« réduite à un simple instrument ») et est contraire aux droits de l'enfant. Mais des féministes laïques s'indignent aussi. C'est le cas des Femmes prévoyantes socialistes (FPS) qui dénoncent les GPA commerciales et la menace qu'elles représentent pour les femmes précarisées. En Belgique, comme aucune loi ne réglemente ni n'interdit la GPA, quatre centres médicaux belges (à Bruxelles, Liège, Gand et Anvers) ont développé leur propre cadre pour accompagner des couples, surtout hétérosexuels, qui nécessitent une GPA (la femme n'ayant pas d'utérus).

Légiférer. Dans tous les cas, la GPA est non commerciale et les parents d'intention doivent se présenter avec leur « mère porteuse », souvent une amie ou une sœur. L'an dernier, le Sénat a produit un rapport d'information sur le sujet après huit mois d'auditions et de travaux. Tous les partis, à l'exception du CDH, se rejoignent sur la nécessité de légiférer pour encadrer la pratique. Depuis lors, aucun parlementaire ne s'en est saisi à la Chambre. Christine Defraigne (MR), présidente du Sénat, le déplore : « Il est regrettable que le Sénat ne puisse plus légiférer. Il est urgent de le faire. Sans quoi on me contactera chaque année au moment de cet événement commercial... »

E. BL.

l'experte « Interdire la GPA pousserait à l'illégalité »

ENTRETIEN ■

Petra De Sutter est la cheffe du service de médecine reproductive de l'hôpital universitaire de Gand, et députée Groen. Elle prend en charge quatre à cinq GPA par an, dont à peu près une moitié pour des couples homosexuels (Gand étant le seul hôpital en Belgique à le faire). Ce mercredi, elle a présenté un rapport devant la Commission des questions sociales de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Comment a été reçu votre rapport ?

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la moitié de la commission me suit – avec la volonté de débattre des conditions de GPA éthiques – et l'autre moitié refuse toute GPA, considérant qu'elle doit être abolie, sans distinction entre GPA commerciale et éthique. Mes recommandations comprenaient deux parties : d'une part, réfléchir d'un point de vue européen, en fonction de l'intérêt de l'enfant ; d'autre part, je demande aux communautés de ministres de collaborer pour empêcher les exploitations liées à la GPA internationale. Ces deux recommandations, assez neutres, ont été votées par 17 voix contre 14. Nous irons donc en plénière, le mardi 11 octobre.

Qu'en attendez-vous ?

En Europe, on retrouve la même division qu'au Conseil : certains Etats l'interdisent (la France), d'autres ont trouvé une solution (l'Angleterre, qui autorise la GPA pour les Britanniques), mais d'autres l'autorisent de façon commerciale : l'Ukraine ou la Grèce. Il n'y aura jamais de majorité pour

interdire ou autoriser. Mais chaque Etat doit pouvoir y réfléchir sereinement. Je ne suis pas idéologique, je suis une pragmatique. L'interdire poussera à l'illégalité et à l'exploitation.

Vous avez participé aux travaux du Sénat... dont personne ne s'est saisi.

Ce n'est pas prioritaire politiquement. Comme c'est un sujet éthique, il pourrait revenir en fin de législature... ou tomber dans les limbes.

Petra De Sutter,
médecin
et députée
Groen. © D.R.

En attendant, l'association Men Having Babies organise son « salon ».

Les couples gays estiment que sans législation belge, ils n'ont pas beaucoup le choix...

J'entends bien ces critiques selon lesquelles nos critères sont très stricts. Certains décident alors de partir en Californie. D'accord, mais je n'accepte pas que l'on dise que c'est nous qui les envoyons dans ce système commercial. S'ils optent pour une GPA non éthique, c'est leur responsabilité. Même une législation ne changera rien à la pratique actuelle. Ce qui est difficile avec la GPA altruiste... c'est de trouver des personnes altruistes qui veulent être mères porteuses. Mais une loi répondrait aux problèmes de filiation.

L'ASBL Homoparentalités plaide pour des « agences » non commerciales... Envisageable ?

Je pense que c'est possible, à partir du moment où on est certain que la motivation de la femme est vraiment altruiste et non financière. Certains jugent que l'altruisme n'existe pas. Moi, j'y crois ! ■

Propos recueillis par

E.BL.